

## Compte rendu

---

Ouvrage recensé :

*Le point sur 150 ans de gouvernement responsable au Canada* sous la direction de Louis Massicotte et Leslie Seidle, Ottawa, Groupe canadien d'étude des questions parlementaires, 1999, 145 p.

par Robin Russell

*Politique et Sociétés*, vol. 20, n° 1, 2001, p. 196-198.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040268ar>

DOI: 10.7202/040268ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

***Le point sur 150 ans de gouvernement responsable au Canada***

Sous la direction de Louis Massicotte et Leslie Seidle, Ottawa, Groupe canadien d'étude des questions parlementaires, 1999, 145 p.

Ce livre offre un tour d'horizon de l'histoire du gouvernement responsable au Canada. Les auteurs explorent un sujet important que trop de Canadiens ignorent et dont les rouages, il est à craindre, sont plus ou moins bien compris de la classe politique elle-même. On y retrouve un excellent aperçu du contexte historique du siècle dernier, notamment une analyse de l'influence du rapport Durham et de Joseph Howe de la Nouvelle-Écosse. On y trouve également une étude de l'administration Bracken au Manitoba et des commentaires sur le gouvernement minoritaire récent de MacLellan en Nouvelle-Écosse. Le fonctionnement du système de comités dans cette province au cours de cette période où trois partis politiques exerçaient une forte influence est le genre d'expérience législative dont on pourrait s'inspirer s'il se produisait une fragmentation similaire à la Chambre des communes à la suite d'une élection générale. On aurait pu mentionner qu'au Sénat, il y a normalement partage de la présidence des comités entre le Parti libéral et le Parti progressiste-conservateur, peu importe lequel détient la majorité et lequel est au pouvoir.

En filigrane du livre se profile la difficulté de donner une définition exacte du gouvernement responsable aujourd'hui, compte tenu du mélange des partis politiques ayant une idéologie et des partis qui n'en ont pas, de la discipline de parti, du processus décisionnel inspiré par les référendums, du gouvernement par l'exécutif et du rôle du premier ministre en tant que nouveau monarque. On y évalue la capacité ou l'incapacité des différents systèmes électoraux à produire ou non un authentique gouvernement responsable. On discute également de la notion de gouvernement « stable » (un état d'esprit au sein du corps politique?) en faisant un rapprochement avec le gouvernement responsable.

L'un des auteurs aurait pu aborder brièvement le point de vue du grand philosophe britannique Edmund Burke, au sujet du conflit implicite entre le gouvernement représentatif et le gouvernement responsable. Selon E. Burke, les représentants élus des circonscriptions uninominales sont les mieux placés pour gérer les affaires publiques : l'électorat choisit ceux à qui il fait confiance pour prendre des décisions en son nom et les législateurs desservent leurs mandants lorsqu'ils renoncent à leur propre jugement au profit de l'opinion de ceux qui les ont élus ! C'est l'éternel Rubicon que doivent franchir Stockwell Day et l'Alliance canadienne lorsqu'ils optent pour une politique des référendums. Le dernier chapitre, qui porte sur l'anti-intellectualisme et les partis populistes, est une lecture essentielle pour quiconque veut saisir cette caractéristique incontournable du corps politique canadien.

Il est décevant qu'aucun auteur n'ait choisi d'explorer l'expérience du gouvernement de consensus qui se pratique à l'Assemblée législative des

Territoires du Nord-Ouest et qu'on voudrait établir dans le nouveau territoire du Nunavut. Les deux territoires ont d'importantes populations autochtones et une tradition unique en matière décisionnelle. Le gouvernement consensuel, tel que pratiqué dans le Nord canadien, est-il une forme de gouvernement responsable? Le territoire du Yukon, dont la population d'origine européenne est plus importante que celles des autres territoires, ignore le modèle consensuel, et, pourtant, les circonscriptions à l'extérieur de Whitehorse comprennent surtout des électeurs autochtones. Le modèle Durham-Howe est-il le plus apte à donner aux Canadiens autochtones du Nord un gouvernement responsable? L'information anecdotique qu'on commence à recevoir du Nunavut donne à penser que le gouvernement consensuel y est un processus très lent. Quelle est la relation, si tel est le cas, entre le rythme du processus décisionnel et la fidélité aux principes du gouvernement responsable?

On retrouve dans le livre une discussion de la vie politique au féminin et des efforts visant à accroître la participation parlementaire des femmes, mais nulle mention n'est faite de l'augmentation substantielle du nombre de femmes au Sénat au cours de la dernière décennie. La proportion de femmes y étant supérieure à 30 % à l'heure actuelle, la Chambre haute du Canada se situe parmi les dix premières du monde pour ce qui est de la représentation féminine. (À la Chambre des communes, la proportion n'est que de 20 %.) Il aurait été utile d'examiner l'impact sur la Constitution canadienne de ce type de réforme n'impliquant pas les tracasseries d'un processus de modification.

Le recours aux conseillers politiques et la relation entre hauts fonctionnaires et ministres font l'objet d'un traitement adéquat. Toutefois, on aurait pu mentionner le travail accompli par les comités spéciaux du Sénat au cours des trois dernières décennies et l'incidence de leurs recommandations sur les politiques publiques. Les comités du Sénat effectuent en ce moment plus d'une douzaine d'études. Le fait qu'il n'y ait eu aucune analyse sérieuse du Sénat depuis près de 40 ans trouve un écho dans les mythes que ne cessent de véhiculer les universitaires canadiens sur la prétendue inutilité de notre Chambre haute. Les auteurs font peu de cas des groupes de travail des caucus de parti, qui selon eux sont mal financés et manquent d'influence. L'activité des trois récents groupes de travail du caucus libéral fédéral, chargés de faire enquête sur les prix de l'essence, l'emploi des jeunes et les services financiers, contredit ce point de vue.

Pour conclure, qu'en est-il, aujourd'hui encore, du rôle de la Couronne dans la mise en œuvre du gouvernement responsable? Cet aspect n'est pas traité. Les politicologues ne s'y arrêtent pas souvent, estimant que la Couronne est sans objet dans cette discussion. Cela tient peut-être en partie à la difficulté d'obtenir le point de vue des principaux intéressés (notamment, les anciens premiers ministres, gouverneurs généraux et lieutenants-gouverneurs). Il se pourrait bien qu'avec l'évolution de notre système parlementaire, la Couronne puisse apporter une contribution précieuse au gouvernement responsable tout comme au député, face au premier ministre du jour qui trop souvent agit en nouveau monarque. Il existe de nombreux exemples d'un

rôle concret joué par la Couronne. En Ontario, dans les années 1950, Louis Orville Breithaupt, le lieutenant-gouverneur, refusa de signer un décret en conseil pour l'affectation d'une grosse somme d'argent non approuvée par les législateurs. Cet incident est à peu près inconnu. À une autre occasion, dans les années 1960, cinq députés, représentant chacun l'un des cinq partis à la Chambre des communes, se présentèrent chez le gouverneur général pour demander de surseoir à l'exécution d'une mesure devant être appliquée quelques heures plus tard. Son Excellence accéda à cette demande en indiquant au ministre de la Justice que lui, le gouverneur général, avait obtenu un mauvais conseil de son ministre de la Justice et réclamait de ce dernier un avis adéquat. Cet événement fut largement médiatisé. Récemment, les médias ont rapporté que, compte tenu des vastes préoccupations à cet égard, le représentant vice-royal en Alberta envisageait d'avoir un petit « entretien » avec le premier ministre Klein au sujet de la législation des soins de santé.

Cette partie mystérieuse et magique (fût-ce dans une très modeste mesure) de notre patrimoine constitutionnel, décrite avec beaucoup d'éloquence par Walter Bagehot il y a plus d'un siècle, est un lieu d'exploration difficile pour les chercheurs. Les anciens premiers ministres, gouverneurs généraux et lieutenants-gouverneurs ne révèlent tout simplement pas ce qui s'est passé entre eux. Bien entendu, un examen de cette question dans le contexte politique actuel susciterait une vive controverse, entre autres à propos des ressources allouées aux représentants de la Couronne pour accomplir ce que la Constitution les habilite à exécuter. On préfère peut-être éviter les regards indiscrets des politicologues. Et peut-être est-il en effet préférable que les derniers vestiges du mystère et de la magie de notre vaste patrimoine constitutionnel ne tombent pas sous les gros sabots de la science politique.

Robin Russell

*Centre de ressources du caucus libéral du Sénat*

(Traduit de l'anglais par Pierre Boyer).